

Engagements des agriculteurs contractant une MAET 214C²:

- Respect d'une part minimale de surface en herbe de 55 % de la surface agricole utile (SAU)
- Respect d'une part minimale de surface en herbe de 75 % de la surface fourragère
- Respect d'une part maximale de surface en maïs (hors maïs grains et semences) consommé dans la surface fourragère de 18%
- Respect d'un niveau maximal annuel d'achat de concentrés
- Interdiction de la plasticulture
- Respect d'un maximum d'apports azotés annuels totaux produits et importés de 170 UN/ha en moyenne sur l'exploitation
- Respect d'un maximum d'apports azotés organiques annuels totaux produits et importés de 140 UN/ha en moyenne sur l'exploitation
- Respect de l'apport azoté minéral annuel produit et importé maximum autorisé par type de culture
- Sur céréales :
 - Utilisation d'une seule dose homologuée de fongicide, éventuellement fractionnée
 - Absence d'utilisation de régulateur de croissance
 - Absence d'utilisation d'insecticide
- Sur l'ensemble des cultures arables de l'exploitation, hors prairies temporaires :
 - Apport limité à 70 % de la dose homologuée par traitement herbicide
- Sur les prairies (prairies permanentes et temporaires) :
 - Désherbage chimique interdit, à l'exception des traitements localisés
 - Destruction chimique des couverts hivernaux (intercultures et prairies) interdite

3 Ils font autrement

Accroître l'autonomie herbagère par le pâturage tournant : une manière efficace de limiter/supprimer les pollutions des eaux.

Pour limiter les apports d'engrais tout en permettant une autonomie herbagère de l'exploitation, la FR Civam Limousin a développé avec un groupe de paysans une gestion en paddocks de la ressource herbagère permettant ainsi d'optimiser la quantité consommée et la qualité produite. Après quelques années d'application de la méthode du pâturage tournant, les résultats en terme d'amélioration du revenu et de limitation de la consommation d'engrais azotés sont remarquables.

Marc Desseuve s'installe en 1984 sur l'exploitation familiale, à Lamazière (19). Avec 38 vaches laitières et 53ha, il continue avec l'aide de ses parents de produire environ 200 000 litres de lait. Lorsque Marc se retrouve seul, le système agricole mis en place lui demande énormément de travail, il décide donc en 1990 de modifier son activité et de convertir son système en vaches

allaitante limousine. Il vend sa production en broutard et produit dans les débuts, quelques veaux de lait. Aujourd'hui, il élève 42 vaches en plein air intégral sur une SAU de 43 ha. Avec ce nouveau système, Marc n'est pas autonome en foin, et voit donc ses charges augmenter, il décide ainsi en 2002 de mieux valoriser ses surfaces et de devenir autonome. Il réduit nettement ses achats d'intrants et gère globalement mieux sa ferme.

Efficacité technique

	Kg d'azote acheté / T de viande vive vendue	Litre fioul par ha
2001	142,0	47
2002	82,4	48
2003	17,6	48
2004	12,5	49
2005	17,0	47
2006	12,9	47

Marc est 11 fois plus efficace en 2006 qu'en 2001. En effet, **il réduit de 129,1 kg sa consommation d'azote par Tonne de viande vive vendue.**

Efficacité technique par poste

En kg de N / T de viande vive vendue	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engrais	117,7	66	0	0	0	0
Aliments concentrés	6,8	7,6	8,8	12,5	16,96	12,85
Foin	17,5	8,8	8,8	0	0	0
Paille	0	0	0	0	0	0
Total	142	82,4	17,6	12,5	16,96	12,85

Depuis 2002 et la mise en place du pâturage tournant, la surface en herbe est mieux valorisée. Marc effectue un pâturage plus intensif, il met les animaux plus tôt à l'herbe (début avril), il les laisse 3 jours dans une parcelle avec un chargement de 25 à 30 unités de gros bétail (UGB)/ha, et il fait un planning de pâturage. Il optimise son système avec l'herbe, et depuis 2003, **Marc ne met plus d'engrais sur ses prairies ceci grâce à un pâturage plus serré valorisant au maximum le potentiel de son sol** (seuls des amendements calcaires sont effectués).

BILAN AZOTE	2001	2002	2003	2004	2005	2006
unité d'azote par ha	43,84	31,68	20,50	17,70	19,70	20,81

Des conséquences environnementales significatives : le bilan azoté

Marc valorise mieux l'azote de sa ferme (fumier, légumineuse...) puisqu'il a réussi à diminuer l'excédent de 23 unités d'azote. Cette réduction de gaspillage est traduite par une suppression des engrais chimiques grâce à une meilleure autonomie herbagère. **Le risque de pollution des eaux est donc réduit, moins d'excédents, moins de lessivage.**

1 Constat

Les impacts causés par l'agriculture sur les eaux et les milieux aquatiques se généralisent, et, représentent la principale cause de non atteinte du bon état des eaux en 2015 sur le bassin Adour-Garonne.

■ L'altération de la qualité des eaux par les pesticides

Les données de l'Institut français de l'environnement (Ifen) mettent en évidence une contamination quasi généralisée des eaux de surface et des eaux souterraines par les pesticides, et la prépondérance des herbicides parmi les molécules les plus fréquemment détectées. **En 2006, 90% des rivières et 50% des nappes phréatiques de France sont contaminées par les pesticides** (Ifen 2006). Dans le bassin Adour-Garonne, les pesticides touchent les secteurs d'agriculture intensive et spécialisée (arboriculture, maïsiculture, viticulture) : « bassin de la Garonne, de l'Adour, du Tarn, de la Charente, système Neste ».

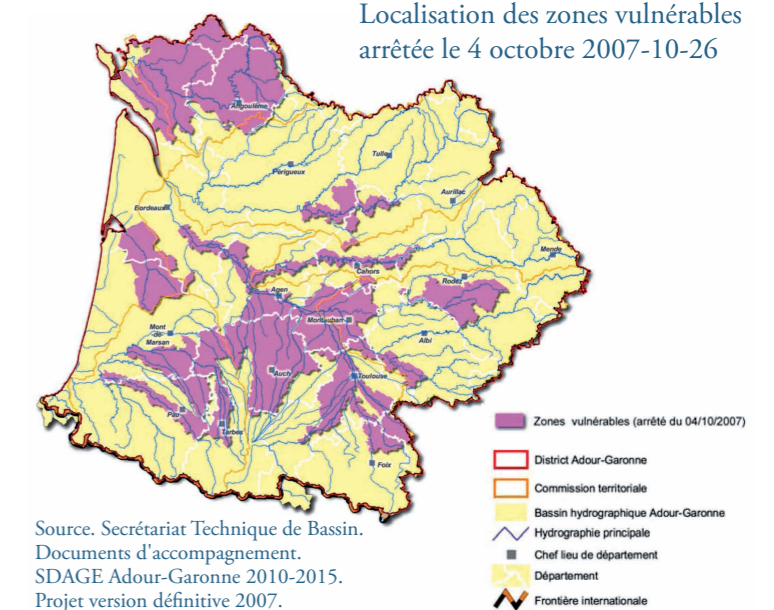
Outre la pollution des ressources en eau de surface et souterraine, ainsi que la contamination des milieux aquatiques, l'emploi massif et incontrôlé des pesticides est susceptible de causer d'autres problèmes liés notamment à la santé publique (baisse de fécondité, mortalité...), à la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité (des milliers de ruches décimées en quelques jours...)...

En France, sur 3468 analyses réalisées par la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) en 2006, seuls 65,2% des légumes, et 35,9% des fruits proposés aux consommateurs ne présentaient pas de trace de pesticide, **34,8% des légumes et 64,1% des fruits analysés contenaient des pesticides à des teneurs conformes aux normes réglementaires dont 6,3% des légumes et 5,5 % des fruits dépassaient les limites maximales de résidus de pesticides.**

■ Une pollution diffuse croissante et généralisée

Les pollutions diffuses affectent une grande partie du territoire comme le montre la carte des zones vulnérables. La pollution par les nitrates est un indicateur de l'activité

agricole. Elle est dans la majeure partie des cas accompagnée par d'autres pollutions diffuses, telles que celles par le phosphore et les pesticides, et d'autres nuisances comme la transformation des bassins versants qui affecte directement l'état de biodiversité des sols et des milieux cultivés. Dans le 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau (2007-2012), les mesures envisagées ne sont pas dissuasives, elles se contentent d'accompagner le système agricole actuel. La meilleure illustration en est le contentieux avec la Commission européenne sur les captages en Poitou Charentes (cf. fiche alimentation en eau potable).



Source. Secrétariat Technique de Bassin. Documents d'accompagnement. SDAGE Adour-Garonne 2010-2015. Projet version définitive 2007.

■ Impact de l'agriculture intensive sur les sols

L'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Ifen ont publié une étude sur l'érosion hydrique des sols en 2002 en France. **Il en ressort que les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine avec leurs cultures de printemps sur sols limoneux font partie des 5 régions les plus touchées au niveau national par les coulées de boues.**



Coulée de boue - Vallet (17) - © - Uminate

2 Propositions

■ Les pesticides

■ Dans les bassins où l'alimentation en eau potable (AEP) nécessite un traitement spécifique pour les pesticides, mettre en oeuvre un programme d'actions réglementaires visant le «zéro pesticides», ceci par la mise en place obligatoire de techniques alternatives : désherbage mécanique, techniques culturales simplifiées (TCS), cultures économes en intrants, agriculture biologique...

■ **Approfondir et promouvoir activement auprès de la profession agricole (agriculteurs, chambre d'agriculture, coopératives...) les combinaisons techniques susceptibles de limiter l'utilisation des pesticides et de produits chimiques, par exemple :**

- plutôt que recourir à l'utilisation de pesticides, il serait important de s'assurer de la mise en oeuvre de l'ensemble des moyens agronomiques ou biologiques préventifs aptes à enrayer précocement la plupart des explosions parasitaires,

- la lutte intégrée qui considère l'usage des pesticides comme un ultime recours, repose sur quelques principes agronomiques et écologiques qui gagneraient à être généralisés.

■ **Rendre obligatoire la mise en oeuvre des rotations longues**, qui constituent la clef de voûte des systèmes à bas niveaux d'intrants. Le retour fréquent des mêmes cultures sur les mêmes parcelles favorise en effet la multiplication des ravageurs spécifiques et aboutit ainsi inévitablement aux infestations parasitaires chroniques justifiant alors des traitements systématiques.

■ **Sélectionner des variétés résistantes ou tolérantes**, et mettre en place des espaces de régulation écologique insérés dans l'agrosystème (haies, bosquets, enherbement des vergers...etc.), qui permettent un meilleur contrôle de la pression parasitaire.

- **Favoriser les techniques de lutte biologique, pratique qui reste aujourd'hui marginalisée.** Peu de cultures sont concernées et les circuits de distribution sont encore largement embryonnaires. De nombreux agents biologiques ont montré leur pertinence dans la lutte contre les ravageurs des cultures (Trichogrammes contre la pyrale du maïs), pour peu que les itinéraires techniques utilisés et l'organisation spatiale du milieu soient compatibles avec leur biologie.

- **Favoriser le développement des systèmes agronomiques sous label « agriculture biologique » et valoriser les pratiques respectueuses de**

l'environnement qui réussissent à combiner viabilité économique, protection des milieux et qualité des aliments. En outre, les crédits de recherche affectés à l'agriculture biologique sont largement insuffisants. Il est nécessaire de développer la recherche, la formation et le développement de l'agriculture respectueuse de l'environnement en général. En parallèle, la recherche de stratégies alternatives à l'utilisation des pesticides doit être développée, en finançant la Recherche publique, l'enseignement et le développement agricole vers des procédés écologiques et durables. Les étudiants ont droit à une information pluraliste et objective.

■ **Indexer les aides sur un diagnostic de durabilité fiable.** Les aides iraient à ceux qui pratiquent une agriculture dite «respectueuse de l'environnement», diversifiant leur assolement et leurs élevages, consommant peu d'intrants et d'énergie fossile, entretenant et développant la biodiversité.

■ **Mettre en oeuvre des pratiques agricoles respectueuses de la santé et de l'environnement : l'urgence impose de ne pas se contenter d'encourager les démarches volontaires par des « incitations financières ».** Ces incitations financières, pour être efficaces, devraient être coordonnées avec des pouvoirs de police de l'administration renforcés (de plus en plus étendus sur le papier, mais réduits de facto du fait de la réduction des moyens) et des contraintes réglementaires élargies à des territoires qui dépassent les périmètres rapprochés des captages d'eau potable. La mise en oeuvre des plans d'actions concertés doit être confiée à des institutions reconnues par tous les acteurs de l'eau, qui affichent clairement leur ambition de satisfaire les enjeux, et qui ont les moyens de mener une politique ambitieuse.

■ **Retirer de la liste des pesticides homologués toutes les substances cancérigènes, mutagènes et dangereuses pour la reproduction.**

■ Occupation des sols

■ **Préserver et restaurer les éléments boisés du paysage. Sauvegarder et entretenir les prairies extensives, les haies, les ripisylves, les bosquets, les arbres fruitiers à hautes tiges, développer de nouvelles prairies permanentes...**

■ **Planter des haies dans les zones où la monoculture persiste afin de limiter l'érosion, et donc la perte de fertilité et le lessivage des intrants.** Réduire la surface des parcelles.

■ **Restaurer la capacité des paysages à ralentir le ruissellement et le lessivage.**

■ **Lutter contre l'érosion diffuse et limiter le lessivage des sols [implantation de Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN), engrais vert, techniques sans labour...].**

Messicoles
France -
© - FNE
M-C Schulz



■ Les nitrates

■ **Mieux répartir et valoriser les effluents d'élevage. Favoriser le développement des bilans entrées/sorties** [méthode mise en oeuvre par le Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement (CORPEN) à l'échelle des bassins versants].

■ **Rendre obligatoires, dans les programmes d'action, certaines pratiques agricoles permettant de réduire effectivement les flux de nitrates : rotation des cultures, réduction à la source des effluents d'élevage (paillage, compostage), développement de systèmes de culture économes en intrants...**

■ **Réintroduire progressivement de l'élevage diffus dans les zones de monocultures céréalières.**

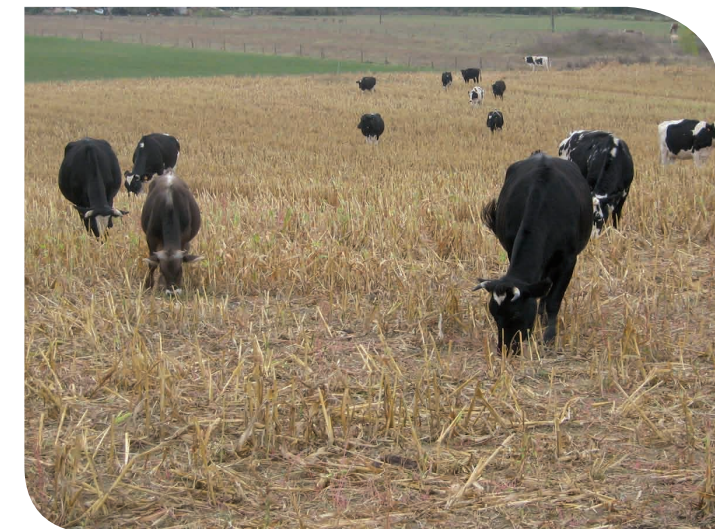
■ S'appuyer sur les réseaux associatifs

L'Agence de l'eau et les collectivités doivent s'appuyer sur l'expérience des réseaux associatifs agricoles [Les Centres d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), les Groupements Régionaux de développement de l'Agriculture Biologique, les Associations Régionales de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR, associations de développement de la la Confédération Paysanne), le Réseau Agriculture Durable (RAD), le réseau INPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale), le Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA, en Bretagne)]. Ces structures opèrent dans le sens d'une agriculture autonome, économe, solidaire, respectueuse des eaux et des milieux aquatiques, de l'environnement en général,

équitable et viable sur le plan économique.

Divers travaux et expérimentations agricoles sont menés par ces structures à travers le bassin Adour-Garonne et l'Ouest de la France, montrant ainsi qu'il est possible de pratiquer une agriculture différente, alternative à l'agriculture intensive. Ces réseaux disposent de fermes de démonstration, organisent des groupes d'échanges locaux, visites techniques, dispensent des formations, travaillent sur la structuration des filières agricole (circuits courts, etc). Au fil du temps, ces réseaux ont acquis des compétences dans la majorité des productions animales et végétales, disposent de bases de données technico-économiques et travaillent régulièrement avec des centres techniques ou des organismes de recherche [École Nationale de Formation Agronomique (ENFA), Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), INRA...].

Le CEDAPA par exemple, a élaboré un système fourrager polyculture-élevage à faible usage d'intrants. Il s'agit d'un mode de production à haute valeur environnementale qui répond à divers enjeux et aux objectifs de développement de l'agriculture respectueuse des ressources en eau. Il permet la restauration et la reconquête de la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité, et limite les risques d'érosion, de ruissellement, de lessivage. Le travail du CEDAPA a été reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche puisque ce dispositif a fait l'objet d'un contrat territorial d'exploitation (CTE) puis d'une mesure agro-environnementale territorialisée aujourd'hui nommée « dispositif 214-C système fourrager polyculture-élevage économe en intrants¹ ».



Troupeau bovin pâturant un champs de sorgho après récolte
Caussade (82) - © - Uminate

1/ En 2008, ce dispositif n'a pas été actionné par les services compétents en Midi-Pyrénées, faute de financements...